
Discours de la députation de la section de Brutus (Paris), qui présente un échantillon de salpêtre et incite l'insurrection contre les tyrans coalisés, et réponse du Président, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Philipp Jakob Rühl

Citer ce document / Cite this document :

Rühl Philipp Jakob. Discours de la députation de la section de Brutus (Paris), qui présente un échantillon de salpêtre et incite l'insurrection contre les tyrans coalisés, et réponse du Président, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 281-282;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30648_t1_0281_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

tous les titres de féodalité qui y sont relatifs. S. et F. »

COTTE.

[Rapport, non signé.]

Le citoyen Cotte continue des observations météorologiques qu'il a commencé, il y a trente ans, il observe : 1°) avec un baromètre les changements de l'atmosphère ; 2°) avec un thermomètre les différences de froid et de chaud ; 3°) il observe pour en conclure l'humidité ou la sécheresse des saisons et des années, la quantité d'eau qui tombe, au moyen d'un instrument placé dans le jardin contigu à la maison ; 4°) sur le mur de ce jardin est placé une aiguille aimantée qui est éloignée de tout meuble où pourroit entrer du fer ; au moyen de cette aiguille, il observe les déclinaisons de la boussole. Ces différens instrumens nous ont paru tous bien faits. Les observations du Citoyen Cotte ont été publiées jusqu'à présent pour chaque mois ; il a fait, en outre, des ouvrages étendus sur la météorologie. Il observe de plus les maladies qui règnent chaque année dans la commune d'Emile, l'influence des phénomènes de l'atmosphère sur les productions de la terre et il ne néglige rien de ce qui tient au premier des arts, à l'Agriculture. Il seroit avantageux que toutes ces observations pussent être continuées dans le même lieu, sans cela on ne pourroit plus si facilement rapporter les nouvelles observations à celles faites depuis trente années, parce que des causes locales influeroient en concurrence avec les causes générales et altéreroient la correspondance.

37

La section de Brutus, de la commune de Paris, vient déposer l'échantillon de son travail pour l'extraction du salpêtre ; elle en a envoyé 2,000 livres à l'arsenal ; elle en promet 1,000 livres par décade.

Les citoyens de cette même section annoncent qu'ils ont achevé le rôle de répartition de l'emprunt forcé ; il montera à 1,600,000 l.

C'est au moment où une campagne glorieuse va s'ouvrir, que les agens du despotisme redoublent leurs efforts pour opérer une diversion, en excitant des divisions dans l'intérieur de la République. Déjà ils soufflent de toutes parts qu'une insurrection est nécessaire ; mais le peuple n'est pas dupe de leur scélérateuse ; il sera calme et tranquille, pour leur désespoir.

Sans doute une insurrection est nécessaire ; mais depuis longtemps elle dure, et c'est la Convention qui doit la diriger ; c'est l'insurrection du peuple entier contre les tyrans coalisés (1).

Une députation de la section de Brutus est admise à la barre (2).

Le cⁿ CHARLEMAGNE fils, orateur de la

(1) P.V., XXXIII, 168.

(2) Extrait des délibérations de l'ass. g^le, 15 vent. II (C 295, pl. 990, p. 1) : «

Appert l'assemblée générale arrête à l'unanimité qu'elle nomme les citoyens Charlemagne fils, Charadin, Pasqueau et Du Péron, pour rédiger une pétition qui sera présentée à la Convention nationale décadi 20 ventôse prochain à l'effet de la féliciter

députation (1) : La section de Brutus a entendu la voix de la patrie ; tous les patriotes qui la composent travaillent avec un zèle infatigable à l'extraction du sel précieux destiné à composer la foudre qui doit pulvériser les tyrans. Son atelier présente le beau spectacle qui se répète sur tous les points de la France, celui d'une nation généreuse qui sait vaincre tous les obstacles, s'endurcir à toutes les fatigues, et qui veut impérativement la république une et indivisible.

« Nous sommes députés vers vous pour déposer sur l'autel de la patrie l'échantillon de notre travail. Déjà deux mille livres de salpêtre sont allées à l'arsenal grossir les immenses offrandes de nos frères des autres sections, et nous vous en promettons un millier par décade. Nous venons aussi vous faire part du travail de la commission que nous avons nommée, en vertu de la loi, pour recevoir les déclarations relatives à l'emprunt forcé. La matrice du rôle est achevée, et présente un résultat de 1 600 000 liv. Que de succès ne devons-nous pas espérer avec tant de moyens pour combattre le despotisme !

« Législateurs, les sans-culottes de la section de Brutus nous ont spécialement chargés de vous témoigner leur reconnaissance et leur gratitude pour la constante énergie que vous ne cessez de déployer ; ils vous félicitent du décret que vous avez rendu sur les détenus. Malgré les efforts de tous les malveillants, cette mesure aura son plein et entier effet ; c'était la seule qui pût annoncer que définitivement le règne de l'égalité aurait lieu. En effet, une nation qui travaille sérieusement à sa régénération doit s'épurer, et c'est pour cela qu'il faut rejeter du sein de la république tous ceux qui se sont opposés à son établissement, et même ceux qui n'ont rien fait pour elle. Sans doute il est temps d'extirper toutes les plantes parasites et marécageuses qui, quoique foulées aux pieds depuis 1789, ne cessent pas cependant de se reproduire et d'infester le sol de la France. Il est temps de couper jusque dans ses racines l'arbre du modérantisme, dont les rameaux s'étendent sur tous les départements, et qui ombragent la secte hypocrite des indulgents, qui voudraient faire la contre-révolution par humanité. C'est envers ces doucereux scélérats qu'il importe d'être sévère, qu'il est nécessaire d'être impitoyable. Le peuple est debout jusqu'à ce qu'il ait exterminé tous les monstres de la tyrannie ; c'est à ce reste impur des royalistes cachés, des fédéralistes, des modérés

de son décret relatif aux détenus et de lui déclarer au nom de la Section de Brutus qu'elle la soutiendra de tout son pouvoir dans ses glorieux travaux et qu'elle continue de mettre la terreur à l'ordre du jour contre les modérés et les apitoyeurs qui voudraient détourner les regards de la Sainte Montagne des intérêts du peuple. Arrête en outre que le résultat du rôle de l'emprunt forcé et l'extraction du salpêtre de son arrondissement seront par la même adresse présentés à la Convention nationale et autorise ses commissaires de l'une et de l'autre commission à se réunir aux commissaires nommés conjointement avec les quatre rédacteurs ; (ce) sont les citoyens Dutreil, Despreaux, Lepoutre, Petit, Montal, Bihel, Vappreau, Télémaque, Coarnot, Jacob, Deret et Dallemagne ».

P.c.c. : DELATOCHE (secrét.).

(1) D'après AD XVI 70, doss. 16.

et des indulgents, qu'un combat à mort est livré, et tous ceux qui ne se montrent pas vrais républicains doivent être anéantis.

« Et toi, sainte Montagne, tu répondras à l'attente des vrais patriotes ; tu redoubleras, s'il est possible, de sévérité envers tous les intrigants qui n'ont de patriotisme que le masque, et qui sont assez adroits pour se faire nommer à des places importantes qui ne devraient être occupées que par le civisme et la vertu. Ton sein renferme le volcan révolutionnaire ; c'est de là que sortiront les laves enflammées qui doivent consumer les traîtres. Braves Montagnards, que vos regards attentifs soient toujours fixés sur ceux qui sont à la tête de nos armées et de nos administrations. Le peuple vous secondera dans cette pénible et laborieuse surveillance ; les faux patriotes seront reconnus, et les intrigants déjoués. C'est au moment où une campagne glorieuse va s'ouvrir, c'est au moment où les gens suspects vont être punis, que les agents du despotisme vont employer tous les moyens qui leur restent pour opérer une diversion qui ne pourrait qu'être favorable à leurs perfides desseins.

« Déjà même ils soufflent de toutes parts qu'une nouvelle insurrection est nécessaire : mais le peuple n'est pas dupe de leur scélératesse ; il sera calme et tranquille pour leur désespoir. Une insurrection ! contre qui doit-elle être dirigée ? est-ce contre la Convention ? elle n'a pas cessé un seul instant de mériter la confiance nationale, depuis surtout que Brissot et ses complices ne la souillent plus. Ah ! sans doute, une insurrection est nécessaire ; mais depuis longtemps elle a lieu, et c'est vous, braves Montagnards, qui devez la conduire à sa fin ; cette insurrection, c'est celle du peuple entier contre les tyrans coalisés ; elle durera jusqu'à la destruction de leurs satellites. Est-il donc besoin d'un mouvement dans l'intérieur lorsque que le glaive de la justice fait tomber chaque jour les têtes coupables ; lorsqu'un gouvernement vigoureux offre dans ses moyens d'exécution celui d'écraser toutes les factions liberticides ? Non ; il faut, pour accroître le désespoir, pour opérer la défaite de nos ennemis, il faut le calme imposant et majestueux d'un peuple enfin toujours prêt à souffrir sans murmures les privations les plus grandes pour assurer son indépendance. C'est de cette harmonie dans la volonté nationale que doit résulter le total anéantissement de ce qui s'oppose au bonheur d'une grande nation.

« Union et constance, fermeté et sévérité, voilà quels sont les principes de tous les républicains. Non seulement ils se doivent à eux-mêmes d'y persévérer, mais ils le doivent encore aux générations futures, dont le germe repose dans le sein de la nature, et qui ne doit se développer que sous le ciel pur et serein de la liberté et de l'égalité.

« Tels sont, législateurs, les sentiments avec lesquels les citoyens de la section de Brutus jurent de mourir pour la cause sacrée de l'indépendance de la république française. *Vive la république ! Vive la Montagne !* (1). (*On applaudit*).

(1) Imp.; AD XVI 70 doss. 16. B.N., Lb⁴⁰ 1755; orig. dans C 295, pl. 991, p. 1; B⁴ⁿ, 21 vent.; Mon., XIX, 667-668; Débats, n° 537, p. 270-272. Extraits dans J. Mon., p. 939; J. Sablier, n° 1189; M.U., XXXVII, 332; Rép.,

LE PRESIDENT. L'émulation patriotique, digne des plus grands éloges, avec laquelle le peuple de Paris de toutes les sections s'empresse d'extraire de son sol et de fabriquer le salpêtre, jette un nouvel éclat de gloire sur cette ville si odieuse aux tyrans et si chère à tous les cœurs vraiment français. Continuez, généreux citoyens, vos utiles travaux et comptez d'avance sur la reconnaissance illimitée de la patrie dont vous méritez doublement en lui fournissant la matière première qui, convertie en foudre, va terrasser sous peu ses nombreux ennemis, et en demeurant invariablement attachés au point de ralliement de tous les Français, conduite qui seule peut déjouer les infâmes projets des Pitt et des Cobourg, et de nos ennemis de l'intérieur, et qui, en nous assurant une paix glorieuse, nous en offre les fruits inappréciables : la liberté, l'égalité, l'abondance et la prospérité publique. La Convention vous invite à sa séance (1).

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion en entier de l'adresse au bulletin (2).

38

La société populaire de Tours fait hommage d'un essai de salpêtre et d'un baril de poudre tirés du lieu même de ses séances.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public, section des armes (3).

39

La section du faubourg du Nord, de la commune de Paris, apporte 600 livres de salpêtre (4).

THIÉBAULT, président de la sectⁿ. Représentants du Peuple,

Nous venons offrir à la Patrie les prémices de nos travaux civiques ; nous apportons 600 livres de salpêtre et nous comptons assez sur notre courage pour pouvoir promettre d'en fournir autant chaque décade, tant que nos matériaux nous le permettrons.

Il nous reste, Législateurs à vous témoigner de nouveau, notre estime et notre reconnaissance, de l'énergie que vous employez, contre les ennemis de la Révolution et de la Liberté, et de votre maternelle sollicitude pour le bonheur du peuple.

Nous invitons la Convention nationale de rester à son poste, et nous l'assurons de mourir s'il le faut avec elle pour sauver la Patrie.

Vive la République une et indivisible. »

Mention honorable, insertion au bulletin.

n° 81; C. univ., 21 vent.; Mess. soir, n° 570. Mention dans C. Eg., n° 570; Ann. patr., p. 1935. Reproduit dans MARKOV et SOBOUL, *Die Sansculotten von Paris*, n° 68, p. 304-310. L'adresse est signée CHARLEMAGNE fils (présid.), PASQUEAU (vice-présid.).

(1) AD XVI 70, doss. 16. Suit le rapport fait à l'ass. g^{1e} par le cⁿ Charlemagne fils sur l'accueil fait à la députation.

(2) P.V., XXXIII, 169.

(3) P.V., XXXIII, 169. B⁴ⁿ, 25 vent. (2° suppl¹).

(4) P.V., XXXIII, 169. B⁴ⁿ, 25 vent. (2° suppl¹); C. univ., 21 vent.; J. Mont., p. 940; M.U., XXXVII, 332; Rép., n° 81; J. Sablier, n° 1189; Mess. soir, n° 570.

(5) C 295, pl. 991, p. 2.